

25/01/2019  
CP03

## Quoi ?

Parution de la Note de Prospective 2018

## Quand ?

25/01/2019

## Pourquoi ?

Mission du Pôle Environnement, l'organe consultatif régional en matière d'environnement

## A épinglez :

12 recommandations transversales

## NOTE DE PROSPECTIVE 2018

Le Pôle environnement publie la Note de Prospective 2018. Ce document, élaboré sur base de l'examen du Rapport sur l'état de l'environnement wallon, contient des recommandations concrètes dans différents domaines de l'environnement pour atteindre le développement durable en Wallonie.



La **Note de prospective 2018 établie par le Pôle Environnement**, l'organe consultatif régional en matière d'environnement, est disponible. Ce document, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code de l'environnement wallon, a été rédigé sur base de l'analyse du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon 2017 et des travaux menés au sein du Pôle.

La Note de prospective 2018 contient des **recommandations concrètes** à l'attention du Gouvernement wallon, visant des **avancées environnementales permettant l'atteinte d'un développement durable en Wallonie**. Outre 12 recommandations transversales (voir à la page suivante), elle avance des propositions dans les différents domaines de l'environnement : air-climat, énergie, biodiversité, santé-environnement, aménagement du territoire, mobilité, eau, déchets-ressources, sols.

La Note de Prospective 2018 peut être téléchargée via le site internet [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

# NOTE DE PROSPECTIVE 2018

---

## RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Asseoir, mettre à jour et diffuser les connaissances
- Poursuivre la codification du droit de l'environnement
- Compléter et améliorer la mise en œuvre de la Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
- Développer la concertation entre les niveaux de pouvoir et entre les domaines d'actions
- Evaluer régulièrement les politiques et développer des mesures correctrices si nécessaires
- Favoriser les initiatives locales qui apportent une contribution essentielle à la recherche d'alternatives (développement « bottom-up »)
- Développer des outils en vue de tendre vers une transition juste
- Développer le rôle d'exemplarité des pouvoirs publics
- Optimiser le fonctionnement de l'Administration
- Informer, sensibiliser et organiser la concertation
- Améliorer l'opérationnalité des permis d'environnement
- Améliorer le suivi des infractions environnementales